

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 19 décembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

N° 24-12-01

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Débat sur les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Suzanne BOICHON - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE – Pascal BENARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Mireille PAULET à Marie-Hélène BRUNET - Christian BECUWE à Daniel DUCROS - Régine CHEVALLIEZ à Philippe DENIS - Michel FRANCHINI à Gérard ALLANCHE - André HUBERT à Marie-Hélène BOUILHOL

Membre absent : Geneviève NIGAY.

Mis en ligne, le
19 DEC. 2024
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

19 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

DEBAT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Vu les documents joints à la convocation,
Vu la présentation des orientations du PADD par M Thizy, vice-président en charge de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière.

Monsieur le Maire rappelle que Saint-Etienne Métropole a engagé l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du 20 décembre 2018.
Il souligne également que conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du PADD du PLUi dans les Conseils Municipaux et en Conseil Métropolitain. Ce débat n'est pas suivi d'un vote.

Après présentation des orientations générales du PADD, la parole est donnée aux élus.

Le Conseil Municipal souligne les incohérences entre les orientations proposées et la réalité de terrain :

- *La volonté de développement du ferroviaire alors que le réseau déjà existant est dans un état déplorable*
- *La nécessité de « repeupler » les logements vacants alors que ceux-ci sont des propriétés privées sur lesquelles les collectivités n'ont pas la main*
- *La volonté de sanctuariser le foncier agricole alors qu'il y a de moins en moins d'exploitants et que de fait des terrains vont se trouver en jachère*

De plus, les élus du conseil municipal attirent l'attention sur le fait que le travail à effectuer l'est au sein d'un territoire incohérent et que les problématiques des uns sont très éloignées de celles des autres (territoire ruraux/urbains ; situation géographique, etc...)

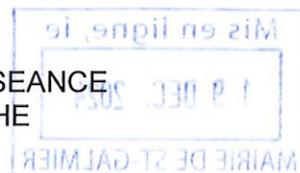
Après ces échanges, le Conseil Municipal **prend acte** de la tenue, au sein de l'Assemblée Municipale, du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur PLUi.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 19 décembre 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

19 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier

